

FORMATION ATE

ACCOMPAGNATEUR
DE TOURISME EQUESTRE



LE DIPLÔME



Le diplôme d'accompagnateur de tourisme équestre

L'Accompagnateur de Tourisme Équestre / ATE certifie la capacité à préparer et à conduire promenades et randonnées équestres en autonomie sur des itinéraires identifiés et entre des relais d'étapes connus, en assurant la sécurité et l'agrément des cavaliers, un emploi rationnel et la sécurité des équidés, le respect de l'environnement et la sécurité des tiers.

L'Accompagnateur de Tourisme Équestre est un titre à finalité professionnelle de niveau IV inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles par Arrêté du 26 mai 2016 NOR: ETSD1611834A, délivré par la Fédération Française d'Équitation, FFE. Le détenteur de l'Accompagnateur de Tourisme Équestre répond à l'obligation de qualification pour l'encadrement précisée par l'article L 212-1 du code du sport et peut exercer l'accompagnement de promenades et de randonnées contre rémunération.

L'ATE donne lieu à l'obtention par équivalence à plusieurs UC du diplôme d'animateur d'équitation qui vous permet d'enseigner jusqu'au galop 4.

Nous dispenserons la formation d'animateur d'équitation à partir de 2021.



CONDITIONS D'ADMISSION



Le candidat qui souhaite entrer en formation d'accompagnateur doit être admis aux épreuves du test d'entrée en formation, qui est un examen. Des tests sont organisés dans toute la France. Vous pouvez vous renseigner en consultant le calendrier sur le site de la Fédération Française d'équitation.

Pour pouvoir se présenter aux tests d'entrée en formation, le candidat doit :

- être titulaire d'une licence fédérale de compétition - LFC - en cours de validité,
- avoir 18 ans révolus,
- être titulaire au minimum du Galop 6 de Pleine Nature ou du Galop 6 de Cavalier. Possibilité de passer les Galops dans notre structure si vous n'avez pas ce pré-requis.
- totaliser sept jours de randonnée minimum dont quatre journées consécutives minimum sans retour à la base de départ, attestés par un établissement adhérent à la FFE ou validés sur son carnet fédéral de randonnée ou être en possession du brevet fédéral de Randonneur de Bronze délivré avant le 1er août 2011 ou du brevet fédéral de Randonneur d'Argent délivré après le 1er août 2011. Possibilité de faire cette randonnée dans notre structure ou passer le diplôme de randonneur d'argent si vous n'avez pas ce pré-requis.
- être détenteur du PSC1 ou d'un titre équivalent, (BNS, Premiers Secours, AFPS, SST). Les Premiers secours effectués lors de la Journée d'Appel à la Défense ne sont pas valables.

CANDIDAT A LA FORMATION EN SITUATION D'HANDICAP



Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation est en situation d'handicap et nécessite que l'on prévoise un aménagement de situations certificatives, il doit en faire une demande à la Fédération Française d'Equitation- FFE. Cette demande comporte au minimum un CV, une lettre de motivation pour son projet, un certificat médical décrivant la nature de son handicap et les aménagements nécessaires à prévoir. La FFE statue sur cette demande: elle refuse ou accorde le ou les aménagements demandés au regard de la sécurité du candidat, des pratiquants, des tiers et des équidés. Dans le cas où des aménagements seraient acceptés, ils seront portés sur le livret de formation et communiqués au jury lors de l'examen. La FFE peut refuser la délivrance du livret de formation si la sécurité du candidat et des tiers ne peut être garantie dans le cadre de la formation.

ORGANISATION DE LA FORMATION



Les cours sont organisés en présentiel et en ligne.
La formation peut donc démarrer à tout moment de l'année!

La formation ATE est organisée en six modules :

- **Module 1 : Technique équestre** - 25 jours en présentiel
- **Module 2 : Connaissance du cheval, soins, entretien, maréchalerie** - 5 jours en présentiel & cours en ligne
- **Module 3 : Encadrement des promenades et randonnées** - 19 jours en présentiel
- **Module 4 : Connaissances générales** - cours en ligne
- **Module 5 : Entretien des équipements** - 2 jours en présentiel et cours en ligne
- **Module 6 : Stage de mise en situation professionnelle** - 28 jours en présentiel

La formation comporte donc un total de 79 jours en présentiel (stage de mise en situation professionnelle inclus).

La formation en présentiel s'effectue à des dates définies selon un calendrier que vous retrouverez sur la page dédiée à cette formation sur notre site internet.

Le stage de mise en situation professionnelle s'effectue les week-ends ou vacances scolaires. Le calendrier sera défini avec vous.

Il faut compter 5 mois minimum pour effectuer la formation.
Cependant celle-ci peut s'étaler sur 1 an ou plus.

Au moment de l'inscription vous pouvez choisir d'effectuer la formation complète ou par module.

Un formateur sera disponible pour répondre à vos questions sur les cours en ligne.

Une évaluation sera effectuée à la fin de chaque module.

Une fois tous les modules validés, vous pouvez vous inscrire à l'examen final.

Vous pouvez également effectuer un module supplémentaire afin d'obtenir en plus de l'ATE le diplôme d'Animateur d'équitation qui vous permettra d'enseigner jusqu'au Galop 4.

EQUIPE PEDAGOGIQUE



Jean-Bernard : BEES 1, ATE, MATE, Juge national et international sur de nombreux championnats de France et du monde de TREC

Jessica : ATE, BPJEPS activités équestres, BF Equitation Ethologique 1, BF equi-social, BAFA, BAFD

Marco : ATE, MATE

Ludivine: BPJEPS activités équestres

Laureen : BEES 1

Eric: Maréchal ferrant

Morgane: ATE

Severine : ATE

Nelle: vétérinaire

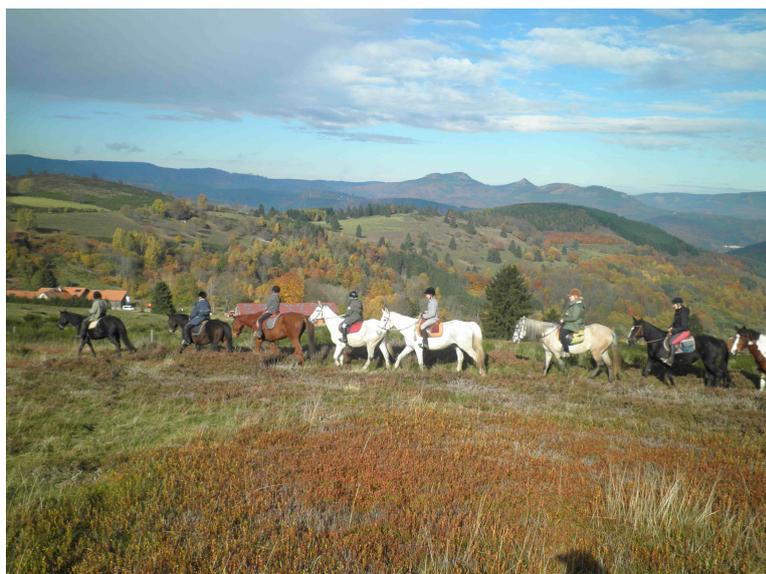
Sarah : Sellier-Harnacheur



NOS POINTS FORTS...



- Un environnement de montagne propice au tourisme équestre
- Une clientèle variée : adulte, enfant, personnes en situation d'handicap, comité d'entreprise, scolaires, personnes en difficulté social...
- Passage des Savoirs éthologiques 1 & 2
- Une cavalerie de plus de 80 chevaux de différentes races
- Découverte du TREC et de l'endurance
- Un démarrage possible toute l'année
- La possibilité d'obtenir 2 diplômes: accompagnateur de tourisme équestre et animateur d'équitation



TARIFS

FORMATION COMPLÈTE ATE:

Le tarif pour la formation (6 modules) est de 5205 € TTC

Ce tarif ne comprend pas :

l'ouverture du livret de formation à la fédération française d'équitation (15€)

l'inscription à l'examen final de l'ATE (environ 150€)

les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement

FORMATION PAR MODULE:

Module 1 : Techniques équestres : 2475€ TTC

Module 2 : Connaissance du cheval: 575€ TTC

Module 3 : Encadrement des promenades: 2225€ TTC

Module 4: Connaissances générales: 220€ TTC

Module 5 : Entretien des équipements: 225€ TTC

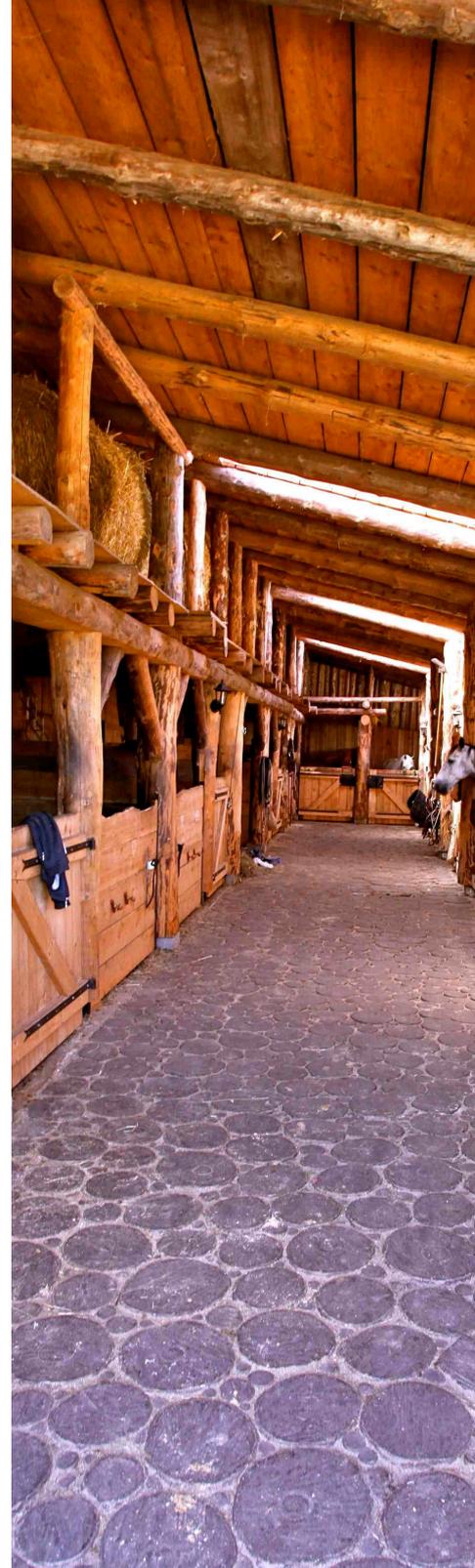
OPTION:

Module animateur d'équitation : Prise en charge des publics et

encadrement des activités équestres : 1500€ TTC

FORMATION FINANÇABLE PAR POLE EMPLOI, OPCA, COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION...

LABELISATION QUALIOPi EN COURS



CHEVAL ALSACE
145 ROUTE DE LA SERVA
LE CHAMP DU FEU
67130 BELMONT

06 73 14 78 80

info@cheval-alsace.fr

www.cheval-alsace.fr

